

Abondement de fonds Avenir bio

Mesure n° 4

17/12/2020

Organisme : *Chambre d'agriculture Pays de la Loire*

Auteur : *Vincent HOUBEN*

PRESENTATION

Abondement du fonds avenir bio qui fonctionnera par appels à projets gérés par l'Agence bio.

Il s'agit d'un fond dédié à la structuration des filières AB abondé dans le cadre du plan de relance de 10 M€ supplémentaire. Cela porte l'enveloppe disponible à près de 18 M€.

BENEFICIAIRES

Ce fonds est accessible aux opérateurs économiques, PME, coopératives groupement économiques... aux différents stades des filières (de l'amont à l'aval) pour autant que l'objet du financement soit en lien avec la structuration des filières de production en AB.

CONTENU DES ACTIONS

Toutes les actions en lien avec la structuration des filières sont éligibles y compris les investissements matériels et immatériels.

Les principales évolutions par rapport à la gestion antérieure du fonds Avenir bio sont les suivantes :

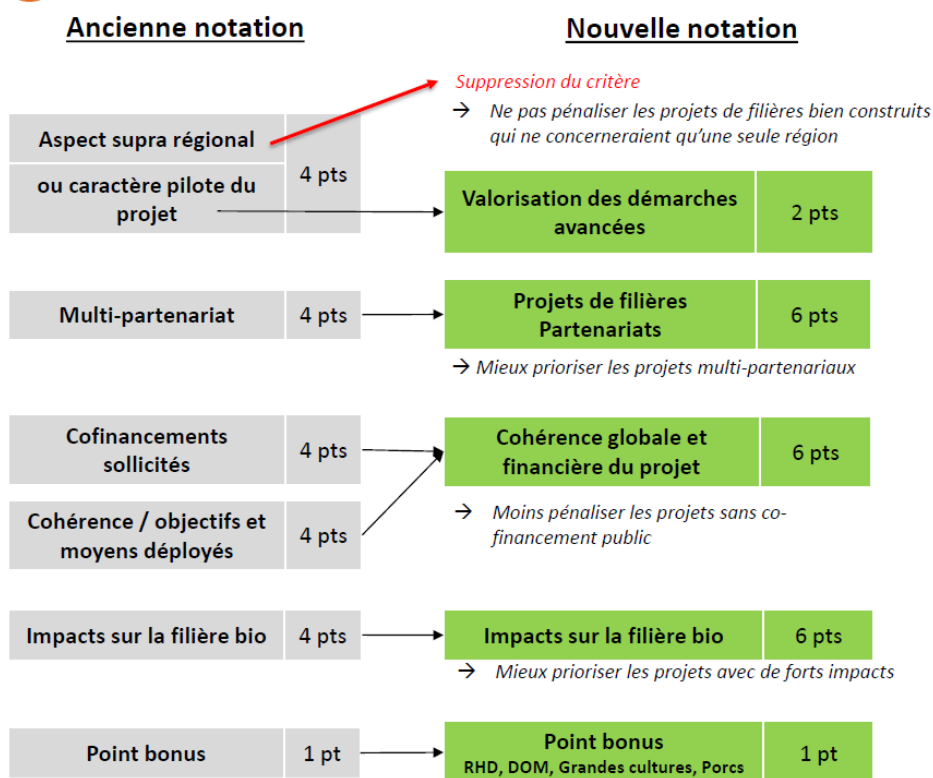
- Suppression de la clause d'extra-régionalité du projet : désormais les projets de petites tailles (région, département) seront éligibles.
- Abaissement du montant du plancher d'investissement permettant l'accessibilité à de plus petits projets.
- Possibilité de dépôt de demande auprès de l'Agence bio au fil de l'eau dès janvier 2021.

- Pour les demandes finalisées, le plafond passe de 700 k€ à 1 200 k€ avec un planché à 50 000 € pour le projet.
- Pour les demandes d'appui au montage des dossiers (taux d'aide à 50 %) le montant minimal des investissements est de 20 000 €.

MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE



Evolution des critères de sélection



Détails du dispositif :

<https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2020/12/Presentation-Fonds-Avenir-Bio-Plan-de-relance.pdf>

POUR DEPOSER UN DOSSIER

Les dossiers sont à adresser à l'Agence bio, dans l'espace « Candidature fonds Avenir bio / Dossiers à télécharger » :

<https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fond-avenir-bio/>

Le dossier devra être envoyé à l'Agence bio complet à l'adresse suivante : « Agence bio – Fonds Avenir bio – 6 rue Lavoisier – 93100 MONTREUIL » et une copie électronique du dossier devra en outre être adressée par mail à : avenirbio@agencebio.org.

PROCESSUS ET CRITERES DE SELECTION



Calendrier 2021-2022



AAP22–[19 octobre – 12 janvier] Comité AvBio – 10&11 février Comité Admin - 11 mars	
Lancement AAP Plan de Relance mi janvier 2021 jusqu'à septembre 2022 Les dossiers seront traités par jalons de Comités selon leur période de réception :	
[mi janvier - 27 Avril] Comité AvBio 1 - début juin Comité Admin 1 – fin juin	[17 novembre- 3 février] Comité AvBio 4 – début mars Comité Admin 4 – fin mars
[28 avril- 31 aout] Comité AvBio 2 – fin septembre Comité Admin 2 – mi-octobre	[4 février – 4 mai] Comité AvBio 5 – début juin Comité Admin 5 – fin juin
[1^{er} septembre – 16 novembre] Comité AvBio 3 – début décembre Comité Admin 3 – mi-janvier	[5 mai - 1^{er} septembre] Comité AvBio 6 – fin septembre Comité Admin 6 – mi-octobre
Lancement AAP post plan de relance mi octobre 2022 pour une clôture mi janvier 2023	

5

MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE

Les paiements seront effectués en 3 versements : une avance de 50 % à la signature de la convention, un acompte de 20 % lorsque 70 % des dépenses prévues et éligibles seront réalisées, et un solde.